

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D2026-4-17

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt six, le mardi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 23 Avril 2026

Votants : 19

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Objet : Convention relative
aux aides aux entreprises
avec la Région AURA**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Laure GLADINE-ROUCHY

Depuis 2020, la commune de Jussac "Petites Villes de Demain" est engagée dans une stratégie de revitalisation/restructuration de son centre-bourg à travers un pré-programme d'actions visant des thématiques diverses dont l'avenir des commerces.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes aide les commerces et a instauré une nouvelle convention dans le cadre du SRDEII.

Aussi, les communes qui souhaitent peuvent aider à subventionner les entreprises commerciales en conventionnant à nouveau avec le conseil régional.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1511- 2, L1511-3 et L1511-7, L.1111-8 ;

Vu la délibération n° n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu la convention relative aux aides aux entreprises proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

CONSIDÉRANT l'importance de l'accompagnement des commerçants comme enjeu majeur pour la redynamisation économique du Centre Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'approuver** la convention relative aux aides aux entreprises entre la région Auvergne Rhône-Alpes et la commune de Jussac.
- **D'autoriser** le maire à signer la convention de mise en œuvre des aides économiques avec la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de l'opération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Laure GLADINE-ROUCHY



Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL